*Projet d’accueil*

*« Babio »*



Chers parents,

Voilà quelques mois que vous préparez l’arrivée de votre enfant et vous pensez le confier à une crèche.

Quelle bonne idée de nous choisir pour nous faire confiance pour prendre soin de votre bout ‘chou pendant votre absence !

Notre milieu d »accueil est ciblée sur le respect de l’environnement, c’est-à-dire une crèche écologique, à moindre déchet, utilisant des jouets durables et cuisinant des aliments du circuit court et bio.

Notre crèche est intégrée a l’école Saint Vincent de Paul d’Enghien. Rien de tel que de l’habituer au milieu scolaire des son plus jeune âge.

Quelle que soit votre histoire, vous avez créé́ une relation unique et intense avec votre enfant et vous vous apprêtez à démarrer une nouvelle aventure qu’est l’arrivée en crèche.

Cette aventure peut être sensible et susciter des questions :

-  Qui s’occupera de mon enfant ?

-  Pourra-t-on répondre à ses besoins et aux nôtres ?

-  Sera-t-il câliné, entouré ?

-  Aura-t-il une place à part entière ?

-  Respectera-t-on le rythme de ses repas, de son sommeil ?

-  Que va-t-il faire durant sa journée à la crèche ?

C’est afin de répondre à ces questions, ainsi qu’à beaucoup d’autres, que nous vous invitons à lire notre PROJET D’ACCUEIL.

Sachez que nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement et/ou discussion que vous aimeriez avoir avec notre équipe.

Bonne lecture et bon séjour parmi nous !

Crèche « Babio ».

**Le Projet**

**pédagogique**

# Introduction

La lecture de notre projet pédagogique va vous permettre de visualiser notre crèche et de comprendre notre pratique professionnelle autour de votre enfant, ainsi que nos objectifs pédagogiques.

# Notre équipe

La Crèche « Babio » accueille au quotidien 14 enfants. Pour accompagner ceux-ci, nous serons 2 ou 3, moi-même et max 2 puéricultrices.

# Nos locaux

Les 14 enfants accueillis sont dans une même section pour évoluer ensemble et apprendre les uns des autres. Notre structure est localisée à l’école Saint Vincent de Paul d’Enghien mais sommes indépendants de celle-ci.

Notre crèche est divisée en plusieurs espaces.

Quand vous entrez dans l’enceinte de l’établissement scolaire via la rue du sac, vous trouverez un cabanon destiné au rangement des poussettes et des cosy, nous demandons aux parents de les plier pour laisser place à tous.

A votre arrivée, vous découvrirez l’espace d’accueil où vous trouverez un casier au nom de votre enfants dans lequel vous disposerez les affaires de votre bout’chou, ainsi qu’une table à langer et un banc pour vous faciliter le déshabillement et le réhabillement de votre enfant.

Ensuite, vous aurez l’œil sur la section qui accueille les enfants de tout âge confondu. Mais celle-ci est divisés en différents coins, coin bébé, coin lecture, coin table-chaise, etc. Intégré à la section, il y a la cuisine et l’espace soins ouvert pour garder un œil sur les enfants à tout moment .

Une mezzanine y est construite pour l’espace repos. Celui-ci est divisés en 2, un espace pour les plus petits et moyens-petits avec des lits cage et un autre pour les moyens-grands et les grands avec des lits cage et des lits couchette.

Ces espaces sont sous surveillance d’un baby-phone et d’une surveillance visuelle régulière.

# Notre pédagogie

Le centre de notre projet d’accueil est l’enfant.

Notre souci est de veiller à son bien-être global. Cette finalité́ s’inscrit au carrefour de notre vision de l’enfant et de la structure organisationnelle de la crèche. Notre travail s’inscrit dans la qualité́ de la continuité́, une dynamique qui se nourrit des échanges dans et à l’extérieur de l’équipe, à la recherche de l’accordage.

Placer l’enfant au centre de notre accueil signifie pour nous de l’accompagner en respectant toutes les étapes de son processus de développement.

Pour les bébés ; Nous nous basons sur son développement et sur sa curiosité à explorer d’où le fait que les petits sont dans un espace sécurisé mais tout en étant dans la section pour interagir avec les plus grands et pour que dès qu’il peut il puisse passer chez les plus grands. Dans cet espace, le sol sera recouvert de dalles de mousse et des jeux adaptés à leur âge y seront installés.

Pour les moyens et les grands ; En nous appuyant sur les références, de notre expérience d’accueil ; nous travaillerons sur la période de l’affirmation et du jeu symbolique où l’enfant accède à l’imaginaire et au symbolique. C’est également le temps pour lui de tester les limites et les règles rencontrées.

Cette approche du développement implique d’être attentif :

* Au vécu de ce processus, qui est propre à chaque enfant, au respect du rythme de chacun ;
* A l’enfant dans sa globalité́, sujet acteur de son développement pour chacune des étapes.

Globalement, les principes d’action de la crèche sont :

Envers l’enfant :

* Veiller à l’observation de ses étapes de développement, au soutien relationnel et à l’attention à aménager l’environnement en fonction de ses compétences.
* Favoriser le développement de la sécurité́ de base, dans les gestes quotidiens, dans les aménagements, ce qui va de pair avec le développement de la confiance en soi ;
* Rendre possible la prise de conscience de lui-même et de son environnement en lui permettant d’être acteur de ses découvertes et en donnant l’accompagnement verbal nécessaire. C’est par l’expérience vécue et par le soutien reçu que l’enfant accède petit à petit à son autonomie ;
* Promouvoir son bon état de santé ;
* Veiller à la continuité́ dans la relation et dans les situations vécues afin que l’enfant puisse trouver ses repères.

Envers l’adulte :

* Permettre une continuité́ dans l’accompagnement.  
  Cela se traduit principalement par la continuité́ d’une équipe, de notre pratique de gestes quotidiens, du même groupe d’enfants pendant la durée du parcours de l’enfant à la crèche, par la définition de la place de la puéricultrice et celle du relais, appelée à évoluer quand l’enfant grandit ;
* Favoriser l’aspect professionnel de l’accompagnement en lien avec l’expérience acquise dans le quotidien, par des réunions, des formations... ;
* Réfléchir à l’organisation en tenant compte tant des besoins individuels des enfants que collectifs de la crèche. Les possibilités d’organisation de la crèche sont liées aux réalités d’accueil au quotidien; le contrat d’accueil le définit.
* S’inscrire dans une démarche participative avec les parents.

Ces principes sont appelés à être traduits et mis à l’épreuve quotidiennement. Ils servent de repères à notre regard sur la réalité́ du vécu des enfants et sur l’organisation concrète de la crèche.

# Familiarisation de votre enfant

Que votre enfant entre en crèche à 0 mois ou plus tard, son accueil est un moment qui se prépare. La première rencontre avec les puéricultrices a lieu lors de la réunion d’accueil et le premier rendez-vous de familiarisation est planifié avec la directrice.  
 La familiarisation proprement dite a lieu durant les 10 jours précédents l’entrée de votre enfant.

Le premier rendez-vous de familiarisation est habituellement pris avec la directrice lors de la réunion d’accueil. Les suivants sont organisés entre les parents et les puéricultrices.  
Il s’agit, durant ces 5 premiers jours, de 2 rencontres de 30 à 45 minutes entre l’enfant, le parent et l’équipe. Durant le 3, 4 et 5 ème jour, nous vous proposons de laisser l’enfant « seul » avec l’équipe et le groupe pour une durée d’1h.

Durant les 5 prochains jours, nous proposons aux parents de laisser l »enfant des demi-journée (2 avant-midi, 3après-midi ) .

La familiarisation est un moment important pour les 3 acteurs de cette rencontre : l’enfant, les parents et l’équipe.

Pour l’enfant :  
 Il est important de reconnaitre pour lui et avec lui que c’est un changement avec des implications dans la réalité́.  
 Il faut appréhender la familiarisation d’une manière progressive, avec le soutien des puéricultrices pour aider le parent à « faire » la séparation. Reconnaitre concrètement ce passage est un premier pas vers une entrée sereine.  
 Tout d’abord, accordons l’importance aux repères qui vont permettre à l’enfant de trouver une sécurité́ dans l’accueil :

* Les repères dans l’espace sont des lieux fixes, comme son lit, qui est personnalisé ; devient pour lui une enveloppe, un contenant sécurisant (doudou, foulard de maman,...), un espace défini pour les repas et un espace particulier où il est changé, soigné.
* Les repères par rapport à l’adulte sont l’équipe qui, par la régularité́ de sa présence dans les soins et les temps d’éveil, va permettre à l’enfant de trouver un point d’appui, une sécurité́ pour se « poser » à la crèche.

Pour les parents :  
 La familiarisation est une préparation à la séparation. La qualité́ du contact établi et des explications données permettent aux parents de comprendre le projet d’accueil de la crèche et d’y accorder leur confiance. Ainsi, l’accueil est un moment de passage où l’enfant vit l’espace de jeu comme la transition, où le parent confie son enfant aux puéricultrices. Nous tentons d’établir un climat de confiance qui sera déterminant pour accompagner positivement l’accueil de l’enfant.  
 Les parents se trouvent rassurés de sentir leur enfant accueilli individuellement. Ils expriment parfois certaines craintes quant à un attachement trop « fort » à une personne. Le travail de la puéricultrice est de signifier que cette approche n’est pas synonyme d’exclusivité́ et que l’enfant est appelé́ à rencontrer d’autres adultes, au fur et à mesure qu’il évolue à la crèche.

Pour l’équipe :

Le temps de familiarisation permet de créer un cadre positif pour les premiers contacts avec l’enfant, ses parents et l’équipe. La création de ces liens et la confiance établie sont déterminantes pour la qualité́ de l’accueil.  
Ce temps permet aussi de prendre connaissance des rythmes et habitudes de l’enfant et de s’initier à un outil clé́ : le carnet de communication.

Durant la familiarisation, un temps de rencontre avec la directrice est prévu afin de compléter le dossier administratif de l’enfant et de prendre un rendez-vous avec le médecin de la crèche pour un bilan d’entrée.

# Relation avec les parents

Pour pouvoir s’épanouir dans notre crèche, votre enfant a besoin de sentir qu’une relation de confiance existe entre vous et nous. En tant que parents, vous êtes les références premières et primordiales auprès de l’enfant. Il est donc naturel pour nous de vous laisser une place importante dans l’accueil en crèche, et ce à différents niveaux :

* La démarche d’inscription se concrétise lors de deux rencontres (souvent aux 3e et 7e mois de grossesse) aménagées avec la directrice. Au cours de la première, le projet d’accueil est au centre de l’échange et une visite de la crèche est proposée. Les parents reçoivent le projet pédagogique et le règlement d’ordre intérieur. Le contrat d’accueil finalise l’inscription de l’enfant lors du 7e mois de la grossesse. Mais il est possible de faire une inscription de votre enfant jusqu’à 3 mois avant l’entrée souhaitée de votre enfant (sauf exception).
* La réunion d’accueil est organisée avec tous les parents du groupe d’enfants avant leur entrée. Elle se déroule en soirée de 18h à 19h.

Les parents ont l’occasion de rencontrer la directrice et les puéricultrices. Un moment d’échange est prévu, autour des premiers instants de l’enfant à la crèche.

* La période de familiarisation laisse une grande place au dialogue avec chacun des parents.
* Pendant le temps d’accueil, il existe des outils quotidiens et occasionnels pour l’échange, l’interpellation.
* Les rencontres journalières lors de l’arrivée et du départ de l’enfant.
* Le « carnet de communication » où l’équipe et les parents notent les informations et les observations qui soutiennent la vie de l’enfant dans son accueil.
* La disponibilité́, dès l’ouverture et jusqu’à la fermeture, d’un membre de l’équipe, outre-les nécessites administratives, se marque par une attention aux rencontres et interpellations.
* La réflexion de l’équipe peut amener ponctuellement à mettre en place une rencontre individuelle avec les parents.  
  Cela permet d’arriver à des échanges qui vont vers un véritable soutien dans l’accueil et un travail d’ouverture d’équipe.
* Des moments festifs tels que la fête de départ d’un enfant, le gouter de Noël, le gouter de St Nicolas,….

Une grande attention est manifestée par l’équipe encadrante pour expliquer aux parents le vécu de leur enfant et les observations faites.

# Le suivi médical

En dehors des contacts avec le médecin pour soigner les maladies, un suivi médical régulier de l’enfant est nécessaire pour les vaccinations, les dépistages, le suivi du développement et de la croissance, les différents conseils et informations en matière de santé et d’alimentation.

Conformément à la législation, la crèche doit veiller à ce qu’un suivi préventif des enfants soit assuré. Si les parents le souhaitent, le suivi préventif de l’enfant peut être assuré par la crèche car une consultation de l’ONE est organisée au sein même de celle-ci. L’enfant sera alors examiné comme dans toute consultation de l’ONE selon un rythme recommandé de 10 examens entre 3 mois et 30 mois. Les parents seront informés du résultat des examens et différents conseils en matière de santé seront communiqués.

Ce suivi préventif individuel ne doit pas nécessairement être fait dans la crèche car nous respectons tout suivi régulier réalisé par le médecin ou une consultation ONE du choix des parents sachant qu’il est préférable que les parents soient présents lors de ces consultations préventives.

Les jours et heures de visites seront communiqués par l’équipe en temps opportun. Notre crèche accepte les enfants malades, soignés mais non contagieux. Cependant, s’ils sont atteints de maladie contagieuse ou plus grave, ils devront être évincés.

# Le temps d’accueil

L’enfant grandit, ses compétences aussi et celles-ci peuvent être valorisées dès l’accueil du matin. Il peut, dans ce moment de passage, manifester ses possibilités d’être acteur et autonome.

L’accueil se découpe en plusieurs phases :

* L’enfant arrive dans le groupe, c’est d’abord lui qui est accueilli : soit il se dirige de lui-même (réellement ou par le regard) vers la puéricultrice, le groupe ou un jeu, soit c’est la puéricultrice qui marque l’accueil.  
  L’accueil du parent se marque dans un 2e temps et ainsi s’ensuit un échange sur les informations nécessaires à transmettre.
* La puéricultrice aide, si besoin, l’enfant à se tourner vers son lieu de vie, en lien avec les grandes possibilités d’ouverture qu’il peut mettre en route à cet âge.
* La puéricultrice est appelé́ à « s’effacer » progressivement au profit de la collectivité́, dans une attitude soutenante à l’ouverture de l’enfant vers les autres adultes/enfants présents.  
  L’organisation entre membres de l’équipe permet aussi de marquer ce passage.

# Les temps d’activités

Le temps le plus effectif pour l’enfant est occupé́ par son « jeu libre ». Ce sont les moments où il exerce, par le jeu, toutes ses capacités de pensée imaginaire qu’il met concrètement en scène et son accès progressif à la symbolisation. C’est également les moments où il observe, il erre sans but apparent et où il se pose et se repose.

* Nous lui proposerons une pièce structurée en différents «coins» que l’enfant reconnait et où il peut lui-même aller trouver ce qui l’occupera (par hasard ou par projet).
* Trouver dans le matériel moteur une grande variété́ d’exploration : il y a des modules fixes, avec des possibilités notamment de grimper haut, de sauter, ... et des modules moteurs mobiles qui permettent aux enfants de bouger, créer avec du gros matériel et de prendre aussi des risques (importance d’expérimenter le déséquilibre). Les notions de dedans (comme dans une grande caisse) et de dessous (comme dans un tunnel) sont aussi importantes.
* L’usage du petit vélo/véhicule est aussi une activité́ libre qui est permanente.
* Il faut prévoir dans le matériel une permanence des aspects suivants: les objets qui sont plus doux (matelas, coussins, peluches, tissus,...), les objets qui amènent à la manipulation (boites de récupération, petits objets,...), les jeux de construction (gros cubes, Duplo,...) et des objets qui touchent plus l’aspect du jeu représentatif et symbolique (dinette, poupées, garage, déguisements,...).
* La présence de l’adulte est un aspect important car l’enfant doit pouvoir faire son activité́ pour lui-même (même à l’abri du regard de l’adulte) et pouvoir compter sur l’attitude soutenante et stimulante de l’équipe qui se traduit par une possibilité́ de restructurer et redynamiser les propositions de matériel et par un échange personnel avec l’enfant.
* Dans l’aspect du jeu libre des enfants s’inscrit aussi très fortement le travail des limites et de l’accompagnement à ce niveau. C’est une belle opportunité́ d’accorder en équipe des règles cohérentes.
* Ces temps de jeux libres sont aussi l’occasion pour chaque enfant de vivre la rencontre avec ses copains: dans le jeu, les interactions et les confrontations. C’est entre eux qu’ils mettent en scène et apprennent les relations, soutenues par ce qui a été́ vécu avec les adultes.

Les « jeux accompagnés » ont eux aussi tout leur sens. Les enfants ont besoin d’exercer leurs compétences dans un cadre plus défini et plus structuré. C’est un temps où l’expression individuelle peut être favorisée, grâce à la réduction du nombre d’enfants pendant l’activité́ que par l’attention donnée par l’adulte (ce qui n’empêche pas les échanges souvent très riches entre enfants).  
Ce cadre de jeux doit toujours être libre d’accès pour l’enfant (pas d’obligation de «faire») et laisse une marge importante à ce qui vient de l’initiative de l’enfant (ex : que l’enfant puisse utiliser ses doigts lors d’une activité́ peinture à l’éponge).

On peut définir différents types d’activités :

* Les manipulations de base (plasticine, pâte à sel, bouchons, capsules,...), correspondant au besoin de pouvoir exercer la manipulation avec la globalité́ de la main (tout comme le sable, l’eau et leur association).  
  Il est intéressant de pouvoir introduire d’autres types de jeux (poupées, dinettes, garage,...) durant ces activités afin de donner des ouvertures du coté de l’imaginaire et de la symbolisation.
* Il est intéressant de favoriser au maximum une liberté́ de mouvement : l’enfant peut jouer debout, assis au sol. L’assise sur une chaise n’est utile qu’en cas de besoin pour l’enfant de se sentir contenu pour les besoins de manipulation plus fine (ex : enfilage de perles).
* L’expression créative de la peinture, le pastel, le crayon,...
* Atelier potager…

Si la trace laissée par l’enfant lui importe de plus en plus, elle n’est pas le but en soi. Il n’y a dès lors pas besoin de lui demander ce qu’il a voulu représenter, ni de vouloir qu’elle reste (ex : autorisation à recouvrir une première peinture par toute une autre couleur uniforme). Cette non attache à la « production » est un aspect dont il faut souvent expliquer le sens aux parents. C’est pour cette raison que nous évitons au maximum les activités liées aux temps de fêtes (Noël, fête des pères et mères,...) dans le sens d’une « production ».

* Les jeux définis (puzzles, perles, domino...).
* L’activité́ lecture, avec manipulation et lecture des livres, magasines...

Activités organisées :  
Il y a aussi 3 activités « fixes » proposées : la lecture, la psychomotricité́ et l’éveil musical. D’autres activités sont plus ponctuelles, comme les soins donnes au potager.

# L’habillage et le déshabillage

L’accompagnement des enfants dans la mise des vestes lors de sortie à l’extérieur est d’une certaine importance, tant dans la gestion du groupe que dans le temps consacré individuellement à chaque enfant.  
 Dans cet accompagnement, nous pouvons veiller à ce que l’enfant acquiert progressivement une certaine indépendance ; nous n’avons pas de critères précis quant aux acquisitions à faire (notamment par rapport au passage à l’école).

Cette «activité́» se déroule principalement lors des sorties à l’extérieur et de l’activité́ potager.

# Les repas

Nous proposons 3 repas par jour aux enfants ; le petit-déjeuner ; le dîne et le goûter.

Tous les repas sont préparés en nos locaux et cuisinés avec des produits frais issus du circuit court et bio.

Au petit-déjeuner et au goûter, nous proposerons 2-3 choix aux enfants pour élargir un maximum leurs découvertes aux goûts

Pour les enfants qui boivent des biberons, nous demandons aux parents de ramener le lait que leur enfants boit. Ce temps de repas est donné dans un fauteuil confortable pour l’adulte et l’enfant. Les biberons sont fournis par la crèche de la marque Avent et en verre.

Pour les enfants qui ne savent pas encore manger seul, nous l’installons dans une chaise haute.

Pour ceux , plus autonome, ils seront assis sur des petites chaises ou leurs pieds poseront à terre pour une meilleure stabilité.

C’est progressivement que les enfants acquièrent plus d’autonomie dans leur repas.

Tout en laissant à l’enfant un espace où il peut prendre de plus en plus en charge son alimentation, il a encore besoin d’une présence attentive et soutenante de l’adulte. Chaque membre de l’équipe trouve donc sa place proche des tables des enfants.

Dès que cela est possible, on laisse le choix du couvert à l’enfant : cuillère ou fourchette.

Une fois le repas terminé, l’enfant va porter son assiette à l’endroit convenu et va mettre son bavoir dans un bac prévu à cet effet.

L’eau est accessible pendant tout le repas.

# Le change

Un espace destiné à cet effet est installé dans la section.

Au sein de notre crache, nous utilisons des couches jetables ou lavables apportés par les parents.

Les fesses de bébé seront nettoyées au savon et à l’eau, aucun produits industriels ne sera utilisés.

Nous demandons aux parents de ramener une crème de change personnelle et un thermomètre digital personnalisé.

Ce moment de change est un moment privilégié et individualisé pour chaque enfant.

# L’acquisition de la propreté́

Dans cette étape de maturation et de nouvelle compétence de l’enfant, nous essayons d’envisager notre accompagnement comme un soutien et une reconnaissance de son propre rythme.

Il arrive que dans un groupe, certains enfants montrent des signes de possibilité́ de commencer cet apprentissage assez tôt .

Nous reconnaissons le rythme individuel et donnons la possibilité́ à l’enfant d’aller sur la « petite toilette » mise à leur disposition dans l’espace soins ..

Les propositions régulières d’aller sur la petite toilette se font en fonction de l’observation de l’enfant et sans pression ni obligation, malgré́ la demande faite parfois de la part des parents. Nous remarquons que moins il y a de pression et de « volonté́ » de la part de l’adulte, plus l’enfant arrive à la maitrise de cette acquisition au « bon moment » pour lui et avec rapidité́ et sérénité́.

De notre part, nous veillons à avoir une attitude de soutien qui n’est ni en excès de félicitations, ni en manifestations négatives (déception, réprimandes,...).  
 Notre travail est donc d’essayer au maximum de responsabiliser les parents, devant prendre leur part de responsabilité́ dans l’accompagnement de leur enfant (il est important pour l’enfant que ses parents ne « déchargent » pas tout sur la crèche), et aussi de responsabiliser l’enfant (cette acquisition lui appartient).

Parallèlement à l’acquisition de la propreté́, les enfants prennent de plus en plus une place active dans les moments de soins, comme dans le lavage des mains et du visage.

# Le moment de repos

Le temps de sieste est un moment indispensable qui permet à chaque enfant de se « poser » et de se « reposer » dans le cours de sa journée.  
L’équipe cherche à trouver un équilibre entre un cadre clair (ex : les enfants se couchent sur leur lit) et une écoute du rythme individuel (ex : permettre à l’enfant de quitter son lit lorsqu’il n’a plus besoin de repos). Il importe donc de veiller à amener ce temps d’apaisement grâce à une dynamique et des repères adaptés à l’âge des enfants (prendre soi-même son doudou, aller seul dans son lit,...), sans trop grandes tensions. Chaque enfant a son lit individualisé et ses objets personnels, au besoin un objet de la crèche (par exemple, une peluche).

Concernant l’usage des tétines et du doudou pendant les temps de jeu, il convient de considérer chaque enfant dans son individualité́ et dans ses besoins du moment. Certains se demandent comment et quand l’enfant arrivera à se sécuriser, sans rester accroché de façon permanente et restrictive à ses objets personnels : lui faire confiance dans l’accès à son doudou et/ou sa tétine lui permet de gérer son besoin.

# L’apprentissage du langage (verbal/non verbal)

Durant les activités accompagnées, nous organiserons des jeux qui aideront à développer le langage. Nous parlerons aux enfants avec des mots simples et clairs et nous nous assurerons que tous les enfants ont bien compris.

Nos paroles seront accordées à nos actes et gestes. En effet, notre langage non verbal sera en concordance avec notre langage verbal pour éviter de déboussoler les enfants.

# L’égalité des chances

Dans notre crèche, tout enfant sera accueilli à titre égal. Aucune discrimination qu’elle soit sociale, religieuse, culturelle ou autres ne seront acceptées. Nous donnons la chance à tous.

Les enfants à besoins spécifiques seront accueillis comme un enfant à part entière. Nous ferons de notre mieux pour qu’ils se sentent, lui et ses parents, au mieux parmi nous. Nous mettrons tout en œuvre pour accompagner cet enfant et sa famille dans cette nouvelle étape.

Nous privilégions les différences qui nous enrichissent les uns des autres.

# Encadrement

***Les parents*** sont présents au quotidien auprès de leur enfant et sont reconnus comme les premiers intervenants. Leurs échanges avec l’équipe accueillante sont primordiaux.  
 ***L’équipe*** a la première place dans le quotidien des enfants à la crèche. Elle accompagne tous les moments d’éveil de l’enfant et gère le déroulement de la journée pour toute la collectivité.

***La directrice*** assure la gestion globale d’encadrement (engagement du personnel et suivi des dossiers, cadre pédagogique, gestion financière et administrative, inscriptions des enfants, représentation à l’extérieur...)et sera présente en tant que puéricultrice durant la journée d’accueil des enfants.  
 ***La psychomotricienne*** présente ponctuellement (jour à préciser) dans le groupe d’enfants, accompagne l’observation et la réflexion de l’équipe, et anime des ateliers de psychomotricité́ auprès des enfants.   
 Toute l’équipe de « Babio » est inscrite dans un processus de «formation continue et participe régulièrement à des formations individuelles.

De nombreux temps de rencontres en interne nous permettent de soutenir le travail d’accueil des enfants : réunions d’équipe (1x par mois).

# Nos objectifs (Plan Qualité)

Dans le cadre du Plan Accueil Qualité́ de l’ONE, la crèche s’est engagée à travailler différents objectifs durant la période 2022-2026.

* En travaillant la période de familiarisation :  
  Réalisation d’un canevas d’échanges avec les parents (« check-list » des sujets à aborder)..
* Travailler les outils de communication au sein de l’équipe.

Pour répondre à ces objectifs, la tenue de réunions d’équipe, la participation à des colloques et des conférences (dans le cadre de nos journées de formation) et l’inscription du personnel à des formations extérieures individuelles

C’est un projet modulable qui essaie de tendre vers une cohérence professionnelle. Le projet n’est qu’un support théorique mais doit bien sûr se remodeler sur le terrain et s’adapter à la réalité quotidienne. Ce projet est le garant de notre éthique professionnelle.

La crèche n’est pas un simple lieu de garde mais un lieu d’accueil qui s’adapte aux besoins psychomoteurs du jeune enfant au travers de multiples actions éducatives.

**Le Règlement**

**D’ordre**

**intérieur**

1. Dénomination

**Nom de la maison d’enfants :**

Crèche « Babio »

**Nom de la directrice :**

Aerts Céline

**Adresse :**

Rue de sambre 22 ( entrér via portaik de la rue du sac)

7850 Enghien

**Téléphone de contact :**

0484/35/38/30

**E-mail :**

creche.babio@outlook.com

**Capacités autorisées par l’ONE :**

14 enfants

1. Respect des règlementations en vigueur

Conformément à l’arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant **Réglementation géné- rale des milieux d’accueil** du 27/02/03 et au Règlement ONE relatif à l’autorisation d’accueil et à l’arrêté fixant le **Code de qualité de l’accueil** du 17/12/2003, les dispositions suivantes sont d’application:

La maison d’enfants a élaboré un **projet d’accueil** (un projet pédagogique et un ROI) et s’engage à le mettre en œuvre.  
Ce document est signé par le directeur de la cràche et est remis aux parents pour consultation lors du premier contact et pour approbation et signature, lors de l’inscription définitive.

La mise en œuvre du projet d’accueil fait l’objet d’une évaluation régulière entre la crèche et l’ONE.

La crèche est soumise à l’application de la **législation relative à la sécurité alimentaire dans les milieux d’accueil collectifs de la petite enfance (AFSCA)**. Toutes dispositions particulières relatives à l’apport éventuel de denrées alimentaires dans le milieu d’accueil engagent la responsabilité des parents (modes de préparation, traçabilité,...).

1. Accessibilité

L’accès à la crèche ne peut, en aucun cas, être limité par des critères discriminatoires, tels que l’origine culturelle, la langue maternelle, le sexe , la religion, le niveau social,...

1. Inscription définitive

L’inscription est ferme et définitive lorsque les parents ont payé à la crèche une éventuelle **avance forfaitaire.** Ils confirmeront ensuite l’inscription dans le mois qui suit la naissance de leur enfant.

L’avance forfaitaire est destinée à assurer la réservation de la place de l’enfant dans la crèche et à garantir la bonne exécution des obligations financières par les parents tout au long de l’accueil. Celle-ci correspond au **maximum à un mois d’accueil**.

Cette avance doit être restituée à la fin de l’accueil de l’enfant pour autant que toutes les obligations aient été exécutées et ce, dans un délai ne dépassant pas le mois de la fin de l’accueil.

Elle sera également restituée endéans les mêmes délais, en cas d’annulation de l’inscription par les pa- rents et ce, pour un motif de cas de force majeure et selon les éventuelles autres modalités prévues dans le contrat d’accueil.

Les modalités relatives à l’avance forfaitaire sont consignées dans le contrat d’accueil.

1. Contrat d’accueil (Annexe A)

Les modalités relatives à l’accueil de l’enfant (horaires, date d’entrée et de sortie, personnes de contact,...) ainsi que toutes les modalités relatives aux frais d’accueil (modalités de paiement, révision des frais, modalités de préavis et de remboursement de l’avance forfaitaire éventuelle,...) sont reprises dans le contrat d’accueil.

1. Modalités pratiques de l’accueil

Pour assurer un accueil de qualité́, la crèche a prévu un ensemble de modalités pratiques.

Certaines modalités peuvent être ajustées d’un commun accord dans l’intérêt de l’enfant.

• **LA PÉRIODE DE FAMILIARISATION :**

il s’agit d’un moment qui permet la construction de nouveaux liens entre l’enfant et le professionnel, entre les parents et le professionnel, entre l’enfant et les autres enfants accueillis. Investir dans ces premiers moments de l’accueil est une condition essentielle pour le bien-être de chacun.

Cette période s’organise de la manière suivante :

La familiarisation proprement dite a lieu durant les deux semaines précédant l’entrée de votre enfant.

Le premier rendez-vous de familiarisation est habituellement pris avec la directrice lors de la réunion d’accueil. Les suivants sont organisés entre les parents et l’&quipe.  
Il s’agit, durant la première semaine, de rencontres de 30 à 45 minutes entre l’enfant, le parent et l’équipe. Durant la deuxième semaine, nous vous proposons de laisser l’enfant « seul » avec la puéricultrice et le groupe pour une durée progressive (1h, 2h, un repas, une sieste,...) afin d’arriver à une journée complète à la crèche.

• **FOURNITURES**- Liste de matériel fourni par :

**Les parents :**

-Un thermomètre digital ;

-Les couches si l’enfant n’est pas propre ;

-Une crème de change ;

-Des vêtements de rechange ;

-Le lait ;

-Une boite de serum physiologique ;

Un rouleau de sacs poubelle de la ville d’Enghien de 60L/an

-Une paire de pantoufles dès que l’enfant marche ;

L**a crèche :**

Tout le reste

• **PÉRIODES D’OUVERTURE**

* Heures d’ouverture :

Du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30

Les enfants sont attendus dès 07h30 et au plus tard à 09h afin de :

* vous permettre d’aménager confortablement pour votre enfant et vous-même ce moment de séparation
* Permettre à votre enfant d’être disponible au début des activités
* Permettre aux puéricultrices d’être dans la qualité́ de la continuité́ relationnelle que chacun respectera comme fil rouge de notre projet pédagogique.

Les parents viennent rechercher leur(s) enfant(s) à partir de 15h30 jusque 17h30. C

Chaque famille doit avoir quitté́ la crèche à 9h.

Être là à 17h15 vous permet d’aller chercher votre enfant calmement et favorise la communication avec la puéricultrice et la transition vers la maison.

Nous ne souhaitons ni entrées, ni sorties entre 11h30 et 14h30, le temps consacré au repas et à la sieste des plus grand .

Tout retard doit être prévenu et peut entrainer un avertissement.  
NB : Tout retard non motivé doit être signé par le parent. Au-delà̀ du 3e retard, nous pourrons refuser d’accueillir votre enfant ce jour-là̀ et vous transmettre un avertissement. Trois avertissements peuvent amener la crèche à revoir l’attribution de la place.

Pour les enfants inscrits à 2, 3 ou 4 jours par semaine, l’horaire est idéalement établi en début de séjour.

L’enfant est accueillis 10h max par jour .

Afin de nous permettre un bon fonctionnement et une bonne préparation des repas, nous vous demandons de signaler toute absence avant 08h15

-  soit en nous laissant un SMS sur le numéro de la crèche

-  soit en nous téléphonant à partir de 07h30 et jusque 8h45 max

En cas d’absence pour raison médicale, nous vous demandons de nous confirmer la date du retour de votre enfant à la crèche, au plus tard la veille avant 17h30.

* Les périodes annuelles de fermeture seront confirmées par le milieu d’accueil dans le courant du mois de janvier de chaque année et seront affichées dans l’espace d’accueil de la crèche
* Les fermetures pour formation continue seront communiquées dans les meilleurs délais.
* Les parents s’engagent à communiquer au milieu d’accueil leur(s) période(s) de congés annuels, avec absence de l’enfant, dans les meilleurs délais.

1. Le droit à l’image (Annexe 2 du CA)

Les parents complètent le formulaire relatif à l’autorisation pour l’usage et la diffusion d’images des enfants accueillis (ex. : site internet, réseaux sociaux,). Ce formulaire sera remis aux parents par la crèche et sera complèté par ces derniers.

1. Réduction fiscale des droits de garde

Conformément au Code des impôts sur les revenus, les parents peuvent déduire fiscalement leurs frais de garde pour leurs enfants de moins de 12 ans .

Pour ce faire, la crèche remet aux parents l’attestation fiscale suivant le modelé transmis par l’ONE, dont le cadre I est rempli par ce dernier et le cadre II par le directeur.

1. Intervention accueil

Le versement d’une Intervention Accueil par l’ONE pour les enfants de 0 à 36 mois qui ont fréquenté́ une maison d’enfants l’année précédente, fait partie des mesures « pouvoir d’achat» prise par le Gouvernement de la Communauté́ française.

Concrètement, cela consiste en :

− une intervention financière en faveur des bas et moyens revenus : «intervention de base» ;

− ou d’une intervention financière en faveur des familles dont deux enfants au moins ont fréquenté́ simultanément une maison d’enfants : «intervention majorée».

L’intervention accueil est versée l’année qui suit celle au cours de laquelle l’enfant a été́ accueilli et ce, au maximum deux fois au cours de son séjour en maison d’enfants.

Pour ce faire, la maison d’enfants remet aux parents un formulaire de demande, suivant le modelé transmis par l’ONE, qui atteste de l’exactitude des données d’identification de l’enfant et du demandeur et valide le volume de présences mensuelles de l’enfant pour la période de référence.

1. Assurances

La crèche « Babio » contracte toutes les assurances notamment en matière de fonctionnement et d’infrastructure.

Les enfants sont couverts, pendant leur présence dans l’établissement, par l’assurance en responsabilité́ civile de la crèche.  
Cette responsabilité́ ne peut toutefois être invoquée que dans la mesure où le dommage subi par l’enfant est la conséquence d’une faute ou négligence de la crèche .

Il est néanmoins conseillé aux parents de souscrire une assurance en responsabilité́ civile familiale.

1. Collaboration crèche-parents-ONE

**A : PARENTS** 🡨🡪 **CRECHE**Les parents sont reconnus comme partenaires.

La maison d’enfants organise, au moins une fois par an, des réunions de parents ou toute autre forme de participation de ceux-ci.

Dans l’intérêt de l’enfant et afin de garantir la complémentarité́ des différents lieux de vie de l’enfant, la communication est essentielle.

**B : ONE** 🡨🡪**CRECHE**

La maison d’enfants est soumise à la surveillance de l’ONE. Les Coordinateurs accueil (m/f) sont chargés de procéder à l’accompagnement, au contrôle et à l’évaluation des conditions d’accueil, portant notamment sur l’épanouissement physique, psychique et social des enfants et des professionnels.

L’ONE se tient à disposition de la maison d’enfants pour toutes les questions relatives aux conditions d’accueil.

**C : ONE** 🡨🡪**PARENTS**Dans l’exercice de sa mission, l’ONE considère les parents comme des partenaires et reste à leur écoute.

Dans les situations conflictuelles, l’ONE peut procéder à une enquête auprès des parties et les tient informées.

1. Dispositions médicales

• ORGANISATION DU SUIVI DE LA SANTÉ

Conformément à la législation, tous les enfants accueillis au sein d’une maison d’enfants sont soumis à une surveillance de la santé. Cette surveillance concerne la santé globale de l’enfant et les relations entre la santé et la vie dans la maison d’enfants.

La consultation médicale est assurée au sein de la crèche ou dans la consultation ONE de la commune.

La crèche propose d’assurer le suivi de santé préventif de l’enfant, via le médecin de cette consultation.

Par ailleurs, ce dernier assure la surveillance de la santé de la collectivité́.

3 examens sont obligatoires: à l’entrée, 18 mois et à la sortie.

Le médecin de la consultation médicale ONE doit disposer d’informations suffisantes et régulières sur la santé globale de l’enfant, au travers du carnet de l’enfant et des observations des personnes qui l’accueillent.

L’examen d’entrée se déroule en présence des parents, dans la mesure du possible. Il en est de même pour les autres examens.

Le carnet de l’enfant est l’outil de liaison entre les différents professionnels médicaux et paramédicaux et à ce titre, il doit accompagner l’enfant dans la maison d’enfants.

• SURVEILLANCE DE LA SANTÉ .

Les parents doivent fournir à la crèche un certificat d’entrée (Annexe 4 du CA) . Ce certificat précise les vaccinations reçues, ainsi que l’état de santé de l’enfant et les dispositions particulières à prendre pendant l’accueil.

Toute mesure utile, en cas de danger pour la collectivité́, peut être prise par le médecin de la consultation ONE ou le Conseiller médical pédiatre de la subrégion, comme par exemple, demander des prélèvements ou bien administrer un traitement antibiotique préventif, en cas de méningite bactérienne.

Dans tous les cas, les parents en seront informes.

• SUIVI PRÉVENTIF DE L’ENFANT

En dehors des contacts avec le médecin traitant pour soigner les maladies, un suivi médical régulier de l’enfant est nécessaire pour les vaccinations, les dépistages, le suivi du développement et de la croissance, les différents conseils et informations en matière de santé et d’alimentation.

Les parents désignent le médecin qui assurera le suivi médical régulier de l’enfant . A tout moment, les parents peuvent communiquer à la crèche les modifications souhaitées.

Outre les 3 examens de santé, l’ONE propose aux parents, si souhaité, d’assurer le suivi préventif, dont les vaccinations de l’enfant, via le médecin de la consultation ONE, selon un rythme recommandé de 10 examens entre 3 mois et 30 mois.

Toute consultation médicale sera soigneusement mentionnée dans le carnet de l’enfant.

Si la crèche a des inquiétudes relatives à l’état de santé ou au développement de l’enfant, les parents seront invites à consulter leur médecin traitant et à communiquer à la crèche les recommandations et informations utiles. Si de telles inquiétudes persistent ou que le suivi préventif extérieur n’est pas réalisé́, l’opportunité́ d’effectuer un suivi préventif régulier au sein de la maison d’enfants ou dans une consultation ONE sera rediscutée avec les parents.

• VACCINATION

Conformément à la législation en vigueur, les enfants qui fréquentent une maison d’enfants doivent être vaccines, selon le calendrier préconisé par l’ONE dans le cadre du schéma élaboré par la Communauté́ française.

Ces vaccins sont indispensables tant pour la protection de l’enfant que pour la protection de la collectivité́ dans laquelle il est accueilli. En effet, les enfants en bas âge vivant en communauté́ constituent un groupe à risque pour la dissémination des maladies infectieuses.

Les vaccins obligatoires en maison d’enfants sont ceux contre les maladies suivantes: diphtérie, coqueluche, poliomyélite, Haemophilus influenzae, rougeole, rubéole et oreillons.

Ces vaccins sont fournis gratuitement aux familles. En ce qui concerne le vaccin contre la diphtérie, la coqueluche, la polio et l’Haemophilus influenzae, le vaccin distribué gratuitement renferme également la fraction contre l’hépatite B et le tétanos. Le vaccin contre le méningocoque C est également mis gratuite- ment à la disposition des enfants de 1 an. Tous ces vaccins sont fortement recommandes étant donné les risques plus élevés de contamination en collectivité́.

Le vaccin contre le pneumocoque est également très important.  
 D’autres vaccins, utiles pour la protection des enfants en collectivité́ existent. Il s’agit des vaccins contre: le Rotavirus, l’Hépatite A et la Varicelle.

L’état vaccinal de l’enfant sera contrôlé régulièrement par la crèche via le carnet de l’enfant, notamment à l’entrée et 18 mois. L’enfant pourra être exclu de la maison d’enfants en cas de non-respect de cette obligation, non justifié médicalement.

De plus, si les parents choisissent de faire réaliser les vaccins par le médecin de la consultation médicale ; ils devront signer l’autorisation de vaccination (Annexe 8 du CA).

• DÉPISTAGES ET ACTIVITÉS PRÉVENTIVES À LA CONSULTATION ONE

La crèche, en relation avec le TMS , informera les parents des séances de dépistage visuel organisées au sein de la maison d’enfants ou de la consultation ONE proche. Il les informera d’éventuelles autres activités préventives.

• MALADIES

Le médecin de la consultation de l’ONE n’intervient pas pour diagnostiquer, soigner ni surveiller l’évolution des maladies de l’enfant. Si l’enfant est malade, les parents devront consulter leur médecin traitant. Un certificat médical (Annexe 5 du CA) sera fourni à la maison d’enfants, précisant si l’enfant peut ou non fréquenter la collectivité́. Le cas échéant, le traitement qui doit lui être donné pendant le séjour dans la maison d’enfants sera spécifié sur le certificat ou dans le carnet de l’enfant.

Aucun médicament ne sera administré sans attestation médicale, à l’exception du paracétamol en cas de fièvre.

Si des symptômes de maladies apparaissent pendant les heures d’accueil, les parents en seront informes rapidement, afin de prendre les dispositions nécessaires.

S’il est interpellé́, le médecin de la consultation médicale ONE ou le Conseiller médical pédiatre prendra toute mesure jugée utile en cas de danger pour la collectivité́ et pourra, dans ce cadre, demander des examens complémentaires pour protéger la collectivité́ (ex: prélèvement de gorge) ou demander aux parents de consulter rapidement leur médecin traitant.

Il décide des cas d’éviction selon les recommandations de l’ONE. Un tableau (Annexe 6 du CA) reprenant les **cas d’éviction** est consultable en annexe. Il peut décider si nécessaire d’une éviction non reprise dans le tableau.

Si l’état de l’enfant malade est nettement altèré, même s’il n’est pas atteint d’une affection qui justifie une éviction, sa surveillance ne peut pas être assurée par la maison d’enfants.

• ALLERGIES

La crèche veille à limiter dans la mesure du possible l’exposition aux allergènes (acariens, moisissures, pollen et graminées, alimentation, animaux,...). Toute allergie avérée de l’enfant fera l’objet d’une mention spécifique dans le certificat d’entrée ou dans le carnet de l’enfant.

• ACCUEIL DES ENFANTS À BESOINS SPÉCIFIQUES  
 L’accueil de tout enfant présentant des besoins spécifiques est favorisé en vue d’encourager son intégration.  
 La crèche accepte d’accueillir un enfant qui nécessite des soins médicaux spécifiques, son admission fera l’objet d’une information au Conseille médical pédiatre de la subrégion .Celui-ci remettra son avis préalable sur les conditions mises en place et veillera à ce que les besoins médicaux de l’enfant soient rencontres.

• URGENCES  
 En cas d’urgence, la crèche fera appel, selon les cas :

-  au médecin traitant de l’enfant

-  au médecin de la consultation

-  au médecin de référence de lac crèche :

-  ou, le cas échéant, aux services d’urgences (112).

La crèche contactera immédiatement les parents.

En cas de risque nucléaire et de demande expresse des autorités compétentes, le milieu d’accueil pourra administrer de l’iode stable aux enfants avec autorisation signée des parents.

En cas de contact avec un enfant atteint de **méningite à méningocoque ou à Haemophilus** et sur demande du médecin responsable de la surveillance des maladies infectieuses, la crèche pourra administrer un antibiotique préventif à l’enfant avec autorisation signée des parents.

1. Procédure quant aux avenants éventuels au présent ROI

Le présent règlement pourra éventuellement faire l’objet de modification(s) portant sur l’un ou plusieurs chapitres du texte initial, via une communication préalable envers tous les parents de la maison d’enfants et la signature d’un avenant au ROI qui devra être identique pour tous.

Ces modifications éventuelles devront toutefois être soumises au préalable à l’ONE pour approbation.

**Pour accord,**

**Fait en double exemplaires le …/…/…,**

**chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien,**

**Nom et signature du(des) parent(s) :**

**Nom et signature du directeur de la maison d’enfants :**

**Toutes les pages du ROI et les annexes doivent être paraphées par toutes les parties.**

page13image3206431664

page9image3205954352

**Annexes**

*ANNEXE A*

*Contrat d’accueil*

*A REMPLIR PAR LES PARENTS ET LE MILIEU D’ACCUEIL*